

Piscine Couverte Municipale - Concession du Bar-Restaurant - Saison 1996/1997 - Adoption du cahier des charges - Lancement de la consultation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploitation du Bar-restaurant de la piscine couverte, avait fait l'objet d'une concession en 1995/1996 à l'association Besançon Traiteur Services, moyennant une redevance annuelle de 14 000 F.

Cette association ne souhaitant plus renouveler ce contrat, il est proposé de lancer une mise en concurrence pour la prochaine période du 1^{er} septembre 1996 au 7 juillet 1997, moyennant une redevance annuelle de 20 000 F.

Le concessionnaire devra :

- faire l'objet d'une inscription au registre du commerce,
- contracter les assurances nécessaires,
- acquitter les dépenses d'eau et rembourser les dépenses d'électricité ; à cette fin, il fera installer les compteurs nécessaires.

Après avis favorable de la Commission des Sports lors de sa séance du 8 mars 1996, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le cahier des charges élaboré à cet effet,
- autoriser M. le Maire, sur proposition de la commission d'appel d'offres, à choisir le concessionnaire et à signer le contrat à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 20 mai 1996.